

Règlement Sportif – Dossier d’inscription au calendrier 2016

Modification quant à la territorialité des compétitions inscrites au calendrier :

« Les compétitions organisées, soit directement par des structures membres ou organes déconcentrés de la FFVoile, soit en collaboration avec, soit exclusivement par des clubs étrangers, et se déroulant exclusivement hors du territoire français ne peuvent être inscrites au calendrier de la FFVoile. Par contre, elles peuvent, au cas par cas sur proposition de la structure membre, apparaître au calendrier de la FFVoile en tant qu'épreuve internationale (IE) organisée à l'étranger.

L'organisation de telles compétitions nécessite obligatoirement l'accord préalable de la Fédération du territoire concerné (dans l'hypothèse où la structure membre participe directement ou indirectement à l'organisation), dans le respect de ses règlements, et le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs à l'organisation de manifestations nautiques, du pays concerné. Ces compétitions seront éventuellement inscrites au calendrier officiel de la Fédération du territoire concerné.

NB : L'organisation par une structure membre de la FFVoile d'une compétition à l'étranger nécessite l'obtention d'une extension de la garantie d'assurance en Responsabilité Civile devant être conforme aux besoins exigés par le règlementation du pays concerné ».

Modification de la définition des grades :

« Les compétitions de Grade W comprennent les Championnats du Monde de Classe Olympique et de Match Racing ainsi que des Classes « Haut Niveau » Habitable (incluant la Voile de Tradition), **et Funboard.**

Les compétitions de grade 1 comprennent les compétitions « majeures » à participation internationale, en Voile Olympique, Match Racing et Classes « Haut Niveau » Habitable (incluant la Voile de Tradition) **et Funboard.**

Les compétitions de grade 2 comprennent les compétitions à participation internationale de Voile Légère, Match Racing et Habitable (incluant la Voile de Tradition), **et les Championnats de France Elite.**

Les compétitions de grade 3 comprennent les Championnats de France des **Classes et des Pratiques et Championnats de France Minimes et Espoirs**, les compétitions « majeures » à participation nationale en Voile Légère, Match Race et Habitable (incluant la Voile de Tradition).

Les compétitions de grade 4 comprennent les Championnats de France **Entreprise, National 2 et des Fédérations affinitaires**, les compétitions à participation nationale, **internationale**, ou regroupant plusieurs



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.

Ligues d'un niveau sportif supérieur aux Grades 5, en Voile Légère, Match Race, et Habitable (incluant la Voile de Tradition).

| Les compétitions de Grades 5A – 5B et 5C comprennent les compétitions [dédiées aux coureurs de clubs](#), d'un ou plusieurs départements ou bassins et d'une ou plusieurs Ligues dont le niveau sportif est inférieur au grade 4, en Voile Légère, Match Race et Habitable (incluant la Voile de Tradition).

Les compétitions de Grades 5 doivent permettre la promotion de la pratique compétitive conviviale, du plan local au plan régional, en Voile Légère, Habitable (incluant la Voile de Tradition) et Match Race ».

Minimum d'équipages classés pour la course par équipe :

« Pour la course par équipe, les minima appliqués seront ceux des Monotypes pour la pratique Habitable et ceux de l'Intersérie pour la pratique Voile Légère ».

Ces modifications seront codifiées dans la nouvelle version mise à jour.